

Il Nous plaît donc que tous ceux qui, de la Péninsule ibérique et des îles voisines soumises au Roi Catholique, viendront dans ce collège, soient placés sous Notre garde, et que, menant une vie commune, dirigés par des hommes de choix, ils se livrent aux études qui élèvent le mieux le cœur et l'esprit.

Nous pensons que cette œuvre trouvera un siège et une demeure bien appropriés dans le palais appelé *Altempo*, du nom des ducs, ses anciens maîtres, qui est devenu Notre propriété et celle du Saint-Siège. Ce qui Nous confirme dans une telle pensée, c'est que cet édifice est illustré par le sanctuaire du Pontife martyr, Anicet, dont les cendres sacrées y reposent, et aussi par le souvenir du séjour de Charles Borromée.

Nous accordons et Nous attribuons la jouissance et l'usufruit de ce palais au Collège des Evêques d'Espagnes, à cette condition qu'ils le destinent à recevoir et à loger les élèves de leurs diocèses, qu'ils auront résolu d'envoyer à Rome pour y faire leurs études. Mais afin que nos projets se réalisent plus tôt, et que l'on ait aussi le temps d'aménager ce palais et de le munir de tous les objets nécessaires, Nous désirons que les élèves résident, en attendant, dans une partie déterminée et appropriée à cet usage du palais de l'illustre famille Altieri.

Nous désignons l'Archevêque de Tolède et celui de Séville pour traiter avec Nous et Nos Successeurs des affaires importantes du collège. En conséquence, Nous prescrivons que, chaque année, le supérieur de cet établissement adresse un rapport écrit, sur tout ce qui concerne la situation matérielle du collège, la discipline et les mœurs des élèves, d'une part, à Notre Sacrée-Congrégation des Etudes, de l'autre, aux Archevêques susnommés ; ceux-ci prendront soin de le communiquer à leurs collègues les Evêques d'Espagne.

Il vous appartient, Vénérables Frères, de Nous aider dans cette entreprise, et cela avec autant de zèle et d'ardeur que le demande cette tâche, que le promettent vos vertus épiscopales.

En attendant, Vénérables Frères, comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons affectueusement, dans le Seigneur la Bénédiction apostolique, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 octobre 1893, de Notre Pontificat la seizième année.

LÉON XIII, PAPE